



**Comité Français d'Étude et de Développement
de la Fertilisation Raisonnée**

ACTUALITÉS DU COMIFER

EVENEMENT

Webinaire du 12 avril; 9h30 - 17h

- Aspects nutritionnels, sanitaires et environnementaux
- Des cas types basés sur des exemples de terrain
- Méthodes de diagnostic; mécanismes d'action
- Situations à risque : carence, toxicité



12 AVRIL 2022
WEBINAIRE

comifer

Oligo-éléments et contaminants métalliques en agriculture :
quelles réponses face
aux enjeux agronomiques,
sanitaires, environnementaux ?

www.comifer.asso.fr

GROUPES DE TRAVAIL

NS

- Fertilisation soufrée : essais de K+S; observatoire soufre
- Mise à jour de la grille de volatilisation de l'N
- Outils de pilotages de la fertilisation N

SAB

- pH et la CEC effective du sol
- Retour sur quelques travaux des R21 en lien avec le pH

FOrBS

- Indicateurs microbiologiques dans l'analyse de terre
- indicateurs de la fertilité biologique des sols,
- Mesure et le suivi de l'évolution des stocks de carbone organique des sols cultivé

PKMg

- Premiers résultats du projet de réévaluations des seuils de phosphore : décembre 2021

Travaux sur le parangonnage

- N : publication d'un article dans perspective agricole
- Prochaine étapes : Pet K
- Automne 2022 travaux en partenariat avec l'EJP Soil

INSTANCES

AG → 31 mars : 09h30 – 12h30

Présentiel / Distanciel

CA → Après-midi



Comité Français d'Étude et de Développement
de la Fertilisation Raisonnée

EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES EN LIEN AVEC LE PAN7

LE 7^E PLAN D'ACTION NATIONAL NITRATES

COMIFER

- Suivi de la révision (concertation préalable, réunions du GENEM)
- En attente de la consultation public

Texte finalisé après quelques avis (version consolidée)

- Autorité environnementale
- APCA
- CNE

Révision des PAR : début des concertations dans certaines régions

+ Eventuel actualisation des Arrêtés référentiels régionaux «GREN »

MESURES AYANT FAIT L'OBJET DE MODIFICATIONS DANS LE PAN



- Mesure 1 - Périodes minimales d'interdiction d'épandage



- Mesure 2 - Stockage des effluents d'élevage



- Mesure 3 - Limitation et équilibre de la fertilisation



- Mesure 4 - Enregistrement des pratiques



- Mesure 5 - Plafond d'azote des effluents d'élevage de 170 kgN/ha, à l'exploitation



- Mesure 6 - Pratiques d'épandage



- Mesure 7 - Couverture végétale au cours des périodes pluvieuses



- Mesure 8 - Couverture végétale le long des cours d'eau

EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES PAN 7

Mesure 1 : Périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés

Fertiliser au bon moment, dans les bonnes conditions

- Les fertilisants de types 0, Ia, Ib et II présentent une fraction organique
- Les type III sont les engrais minéraux de synthèse

	Fertilisants de type 0	Fertilisants de type Ia	Fertilisants de type Ib	Fertilisants de type II
Caractéristiques générales du type	Produits organiques caractérisés par une organisation nette à moyen terme de l'azote	Produits organiques à minéralisation d'azote très lente et contenant une faible quantité d'azote minéral	Produits organiques à minéralisation d'azote lente et contenant une quantité limitée d'azote minéral	Produits organiques à minéralisation d'azote rapide ou contenant une quantité importante d'azote minéral

EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES PAN 7

Mesure 1 : Périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés

Fertiliser au bon moment, dans les bonnes conditions

- Les apports de fertilisants azotés en été et à l'automne : modifications des périodes d'épandage → synthèse Excel des modifications périodiques
- Quantité d'azote apportée sur prairie à l'automne (plafond 70 kg N efficace/ha)
- Introduction de la notion d'azote disponible jusqu'en sortie d'hiver : plafonds de 70 kgN
- Introduction d'une flexibilité agro-météorologique sur la date de fin d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés en sortie d'hiver → amplitude de 2 semaines
- Clarification du statut des différentes fractions composant les digestats de méthanisation

EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES PAN 7

Mesure 3 : Modalités de limitation d'épandage des fertilisants azotés, fondée sur le principe d'équilibre de la fertilisation

Limiter la sur fertilisation

Outils de pilotage partiel ou intégral de la fertilisation azotée : GT NS du 10 mars

- Valeurs de plafonds d'apports d'azote autorisés sur cultures, CIE et CINE entre la récolte et la sortie d'hiver
- Evolutions concernant des aspects particuliers de l'équilibre de la fertilisation azotée :
 - En cas de pilotage simple (fin de cycle) ou de pilotage intégral, les justificatifs sortis de l'outil doivent être conservés et tenus à disposition en cas de contrôle.
 - Lorsque le résultat du calcul de dose prévisionnel est négatif, aucun apport n'est autorisé. Cette modification est une précision du paragraphe concerné.
 - L'apport de fertilisants est possible sur les méteils. Cette modification est une précision du paragraphe concerné.
 - Recours à des outils de calcul de la dose prévisionnelle ou de références autres que celles fixées par défaut par l'arrêté régional : les outils de calcul de la dose prévisionnelle labellisés par le COMIFER, dans les régions où ils sont disponibles, sont considérés conformes à la méthode du bilan sauf si le Préfet en décide autrement.

Mesure 5° Limitation de la quantité maximale d'azote contenue dans les effluents d'élevage pouvant être épandue annuellement

Limiter la sur fertilisation

- Précision du cas des digestats de méthanisation

Les digestats issus de la méthanisation d'un substrat contenant des effluents d'élevage sont « comptabilisés » à hauteur de la quantité estimée d'azote issu des effluents d'élevage dans la quantité totale d'azote du substrat

- Recours au Bilan Réel Simplifié pour les volailles sans parcours
- Etablissement d'une nouvelle norme d'excrétion pour les vaches « de petit format »

Mesure 7° Maintien d'une quantité minimale de couverture totale au cours des périodes pluvieuses

Limiter les fuites de l'azote présent dans les parcelles

- Définitions CI, CIE, CINE
- **Cas des intercultures courtes**; avec possibilité de dérogation dans les PAR : non-semis de couvert en cas de besoin de travail du sol à cette période (selon les taux d'argiles par ex. ou les pratiques de faux semis en agriculture biologique)
- **Cas des repousses de colza** : passage d'un délai de 1 mois à trois semaines en cas de présence de la grosse altise (*Psylliodes chrysocephalus*)
- **Cas des intercultures longues** : durée de couverture du sol, composition du couvert, type de sol, etc.